

2370 - Se débarrasser des intérêts en les offrant aux pauvres

La question

Nous est-il permis d'offrir des intérêts bancaires aux nécessiteux?

La réponse détaillée

Si un usurier repenti veut se débarrasser des intérêts qu'il a perçu , il lui est permis de les donner aux pauvres. Il en est de même si les intérêts sont virés dans son compte par la banque. Mais la dépense ainsi effectuée n'est pas une aumône , car Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon. Quant à la poursuite des transactions usurières, elle est interdite et constitue un péché majeur et une opposition à Allah et à Son messager, même si on s'y livrait dans le but d'entretenir les pauvres...